



COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS



Séance du lundi 20 octobre 2008

La séance est ouverte le lundi 20 octobre 2008 à 16 h 05, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 29 septembre 2008 qui a été affiché.

Il est adopté sans observation.

2008, DF 20 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les orientations budgétaires pour le Département de Paris pour 2009 ont déjà été débattues dans la matinée lors du Conseil municipal conjointement avec celles de la Ville.

2008, DRH 20 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

(**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme POIRAULT-GAUVIN estime que ce projet de délibération illustre parfaitement le refus du dialogue social de l'Exécutif avec les personnels des administrations parisiennes.

L'orateur rappelle que la convention dont il est question fixe, entre autres, les règles d'établissement des subventions annuelles qui sont données par les administrations fondatrices de l'A.G.O.S.P.A.P. : la Ville de Paris, le Département de Paris et l'A.P.-H.P. à cette association et dont elles constituent la principale ressource.

L'orateur fait remarquer qu'en avril 2008, le Maire de Paris affirmait aux syndicats : "la convention qui lie la Ville de Paris et le Département de Paris à l'A.G.O.S.P.A.P. sera renégociée au cours des prochains mois. Elle sera élaborée en concertation avec les partenaires sociaux" alors que les négociations sont, pour la deuxième année consécutive, reportées.

L'orateur indique que l'Exécutif oppose deux arguments : le fait que l'Inspection générale a été chargée par le Maire de Paris d'un audit de cette association et que les élections professionnelles ont lieu en novembre prochain.

L'orateur s'interroge : Qui se préoccupe de savoir si les personnels de la propreté, des parcs et jardins ou des crèches sont en mesure de se loger et de vivre à Paris ? L'orateur fait remarquer que les demandes d'aide d'urgence gérées par l'A.G.O.S.P.A.P. sont de plus en plus nombreuses : aide pour payer les retards de loyer, les factures d'EDF... L'A.G.O.S.P.A.P. y consacre 40 % des subventions versées.

L'orateur estime que l'allocation d'hébergement d'urgence proposée en 2007 semble être une mesure d'aide tout à fait insatisfaisante.

L'orateur ajoute qu'au cours des sept dernières années, l'Exécutif a augmenté les dépenses de fonctionnement, mais n'a pas fait reculer la misère sociale, au contraire il l'a aggravée et le bilan social, pour une municipalité socialiste, est très contestable.

L'orateur en veut pour preuve le malaise ressenti lors du dernier Conseil d'administration de l'A.G.O.S.P.A.P. quand l'une des adjointes au Maire de Paris a voté contre le candidat du Maire de Paris à la présidence de l'A.G.O.S.P.A.P.

L'orateur appelle de ses vœux la reprise d'un dialogue constructif, fructueux, le plus vite possible, pour répondre aux nombreuses préoccupations des personnels de la Ville de Paris et des administrations parisiennes.

Mme STIEVENARD, présidente, fait remarquer que **Mme POIRAULT-GAUVIN** est une très jeune élue qui n'a pas connu d'autres époques, sinon, elle ne parlerait pas sur un ton aussi péremptoire.

M. POZZO di BORGO fait observer à **Mme STIEVENARD** qu'en tant que Présidente du Conseil général, elle n'a pas à faire les remarques qu'elle a faites au sujet de l'intervention.

Mme STIEVENARD, présidente, indique à **M. POZZO di BORGO** qu'elle s'est simplement permise une légère remarque absolument pas agressive à l'égard de **Mme POIRAUULT-GAUVIN**, et qu'elle est restée dans les limites de la courtoisie.

Mme ERRECART, rapporteure, insiste sur le fait que le dialogue social existe à la Mairie de Paris et qu'elle a l'occasion de rencontrer les partenaires sociaux.

L'orateur rappelle que l'A.G.O.S.P.A.P. est la structure qui est chargée, depuis 1981, d'assurer des prestations de loisirs, de vacances et aussi sociales pour le personnel de la Ville de Paris tandis que l'A.S.P.P. assure les prestations de restauration.

L'orateur relève que la convention qui a été signée en 2003 avec l'A.G.O.S.P.A.P. a été prolongée en 2007, pour un an reconductible, et il est proposé, aujourd'hui, de reconduire cette convention tout a fait en accord avec la direction de l'A.G.O.S.P.A.P.

L'orateur indique que l'A.G.O.S.P.A.P. est une structure paritaire, avec des représentants élus du personnel et des représentants des administrations, et il semble bon de pouvoir renégocier la convention avec des nouveaux élus, élus pour les trois prochaines années, plutôt qu'avec ceux qui terminent leur mandat maintenant.

L'orateur ajoute qu'un audit a été demandé à l'Inspection générale pour réfléchir sur la façon dont sont gérées à l'heure actuelle les prestations sociales, en effet les prestations sociales sont décidées par les services de la D.R.H. et servies par l'A.G.O.S.P.A.P., donc l'A.G.O.S.P.A.P. a quelques difficultés à assurer les prévisions de ses dépenses.

L'orateur considère donc que la convention sera mieux éclairée quand les résultats de cet audit seront connus.

L'orateur rappelle que durant la dernière mandature il a été mis en place une mission d'urgence, qui s'est notamment chargée de faire face à tous les problèmes de relogement que rencontrent les personnels.

L'orateur ajoute que l'Exécutif a fait de la dé-précarisation un objectif, avec notamment 3.500 emplois créés dans le cadre de la dé-précarisation d'un certain nombre de personnels.

L'orateur réaffirme que l'Exécutif est très attentif à la situation des personnels ainsi qu'à l'aide sociale qu'il peut apporter dans les cas d'extrême difficulté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 20 G.

Il est adopté.

2008, DDEE 12 G - Signature d'une convention avec l'association "MEDICEN Paris Région", structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

Mme SACHS se félicite de ce projet de délibération relatif à la convention entre le Département de Paris et "Medicen", l'un des neuf pôles de compétitivité à vocation mondiale labellisé par l'Etat et approuvé par le Conseil en mai 2006.

L'orateur rappelle que "Medicen" est un projet très porteur dans le domaine des technologies pharmaceutiques et médicales. L'orateur fait remarquer qu'est annoncée une réorganisation de la structure opérationnelle, en effet, l'ancien directeur de la structure a été limogé.

L'orateur concède qu'au terme d'une première année d'exercice, il est difficile de tirer des enseignements significatifs en termes de création d'emplois ou de nombre de brevets déposés, néanmoins l'Exécutif exige une réduction du budget prévisionnel de 10,6 % par rapport à celui de 2007, mais augmente la subvention du Département de Paris en la faisant passer de 70 à 100.000 euros, soit 4 % du budget de l'association.

L'orateur relève que la réduction du budget de fonctionnement oblige à des coupes drastiques.

L'orateur fait observer qu'il est précisé que la nouvelle réorganisation de "Medicen" ne produira ses premiers effets qu'en 2009 et que les préconisations, très classiques, mais indispensables pour garantir une gestion saine témoignent d'une certaine légèreté dans les dépenses de fonctionnement lors de la mandature précédente.

L'orateur remercie **M. MISSIKA** pour cet état des lieux dynamique pour 2008 et espère qu'il fera jurisprudence pour toute attribution de subventions. L'orateur annonce que son groupe votera ce projet de délibération avec confiance en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, indique qu'il va répondre à **Mme SACHS**

parce que l'adjoint en charge de ce dossier, Jean-Louis MISSIKA est membre du Conseil d'administration de "Medicen".

L'orateur rappelle que ce pôle de compétitivité a été initié en février 2006 et que la Ville de Paris a été un soutien important pour sa création, par ailleurs, il ajoute qu'il compte actuellement 108 membres qui comprennent des laboratoires, des petites entreprises innovantes, des grandes entreprises et que dix-neuf projets collaboratifs ont été financés.

L'orateur indique que le soutien de la Ville de Paris prend deux formes : un concours très marginal au budget de fonctionnement, en effet, les 100.000 euros, sur lesquels porte ce projet de délibération, représentent 4 % du budget de fonctionnement, et, par ailleurs, une aide en investissement qui est destinée à des projets, qui se passent d'ailleurs principalement à Paris, et ce sont 3,5 millions d'euros qui ont été ainsi consacrés dans le passé à des projets présentés par le pôle "Medicen".

L'orateur concède que le pôle est passé par une crise de jeunesse et un nouveau directeur a été nommé, dans lequel l'ensemble du Conseil d'administration, pas seulement la Ville de Paris, a toute confiance, c'est lui qui va calibrer un budget de fonctionnement, peut-être un peu plus modeste mais tout aussi efficace.

L'orateur indique à Mme SACHS qu'il aura plaisir à débattre à nouveau avec elle dans un an. L'orateur considère que c'est l'un des plus beaux pôles de compétitivité de la Région parisienne.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 12 G.

Il est adopté.

2008, DASES 155 G - Signature de trois avenants à convention et de deux conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. - Montant total : 176.000 euros.

Mme BARTHE se félicite que la Ville puisse contribuer de manière substantielle à la politique de réduction des risques, qui est ambitieuse puisque l'effort a été porté à 289.500 euros.

L'orateur souligne que la situation parisienne en matière de consommation de drogues, en matière de comportements à risque liés à l'usage de substances licites ou illicites impose de maintenir et de renforcer le soutien aux structures de terrain.

L'orateur ajoute que la situation est alarmante à Paris, en effet, elle est marquée par de nouveaux modes de consommation comme l'hyper alcoolisation, qui est très en vogue chez les plus jeunes, ou par une diffusion de plus en plus large de la cocaïne, d'ailleurs l'Observatoire des drogues et toxicomanies indique que l'usage de la cocaïne chez les adolescents est passé de 1,6 % en 2003 à 2,5 % en 2006.

L'orateur souhaite connaître la manière dont Jean-Marie LE GUEN voit l'évolution de l'action municipale dans ce domaine.

M. LE GUEN, rapporteur, indique qu'en matière de lutte contre les addictions, la situation est déjà largement aggravée depuis quelques mois au niveau parisien, et il faut redouter ce qui peut se passer dans les mois qui viennent au regard de l'ampleur éventuelle de la crise économique et sociale que va connaître la France, en effet, lorsque le pays va mal, la problématique des addictions, notamment chez les jeunes, prend encore et toujours plus de force.

L'orateur rappelle que la politique en matière de prévention des toxicomanies et des addictions est essentiellement de la responsabilité de l'Etat, cependant la Ville de Paris mène une politique en la matière car elle veut relever ce défi complexe et difficile.

L'orateur indique que la situation s'est aggravée : hyper alcoolisation et consommation de cocaïne qui prend de plus en plus d'ampleur chez les jeunes, consommation dont la gravité est établie surtout quand elle est associée à la consommation d'héroïne, qui aboutit à des

situations sanitaires, sociales, psychologiques et psychiatriques très lourdes.

L'orateur estime qu'il faut agir le plus en amont possible notamment en apportant des moyens complémentaires aux équipes de proximité. L'orateur précise que les moyens financiers apportés aux cinq structures qui figurent dans ce projet de délibération concernent des actions que mènent des établissements médico-sociaux au-delà de leurs missions, des moyens destinés à des démarches innovantes en phase avec le contexte local, des équipes qui vont mettre en place des dispositifs particuliers, notamment pour accueillir les parents, pour induire des logiques de discussion de groupe avec les jeunes et aussi être encore plus proche du terrain.

L'orateur indique que les problèmes liés à cette consommation de drogue dans les milieux festifs doivent être traités dans un cadre sanitaire plus global de promotion de la santé, de gestion des conduites à risques, qui inclut au-delà des problèmes de toxicomanie, la consommation d'alcool, de tabac, la sécurité routière et les infections sexuellement transmissibles, voire même les risques auditifs.

L'orateur estime qu'il faut élaborer des stratégies nouvelles en matière de politique de soins, réaliser plus de liens avec les avancées scientifiques en cours, aller plus avant dans l'accompagnement des personnes, des structures et veiller à la réinsertion des personnes.

L'orateur souhaite que le débat soit posé publiquement avec les élus, les habitants, les usagers, les familles, afin de l'éclairer et non de le caricaturer, et de trouver ainsi de nouvelles méthodes de gestion répondant réellement au sujet et ne pas faire de ces sujets des sujets d'opposition idéologique, mais traiter comme une question de santé publique ce qui devrait être essentiellement traité comme tel.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 155 G.

Il est adopté.

2008, DASES 321 G - Signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montants : 711.319 euros et 3.241 euros.

Mme TAÏEB rappelle que le mois d'octobre a désormais une couleur, le rose, couleur qui témoigne de la mobilisation internationale contre le cancer du sein, premier cancer féminin qui touche chaque année 42.000 nouvelles femmes en France.

L'orateur ajoute que traiter un cancer du sein à un stade précoce de la maladie, c'est éviter le risque de métastases et donner le plus de chances à une guérison, donc tout repose sur le dépistage, et fort de cette conclusion, Paris a créé en 2002 l'association pour le dépistage des cancers à Paris, "ADECA75", afin de mettre en œuvre un dépistage organisé et gratuit des cancers à Paris, notamment pour le cancer du sein, et depuis novembre 2006 pour le cancer colorectal.

L'orateur fait remarquer que les dernières études scientifiques montrent que la situation du cancer à Paris demeure préoccupante, car le dépistage du cancer du sein reste très insuffisant par rapport à la moyenne nationale, en 2007, 156.660 femmes ont été invitées à participer au dépistage et 36.091 seulement ont réalisé une mammographie, soit 23 %, ce qui est très insuffisant car plus de 3.000 vies pourraient être sauvées chaque année si toutes les femmes de 50 à 74 ans y participaient.

L'orateur et son groupe se félicitent de voir la subvention de fonctionnement de "ADECA 75" passer de 424.158 euros en 2007 à 711.319 euros cette année.

L'orateur se félicite qu'il soit proposé d'informer par des moyens innovants et d'encourager encore plus les femmes de 50 à 74 ans à faire ce dépistage gratuit tous les deux ans, avec une attention toute particulière pour les femmes issues des milieux modestes et précaires qui ne lisent pas toujours le français et qui sont peut-être moins sensibles que d'autres à cette communication.

L'orateur annonce que son groupe votera cette subvention qui constitue un geste fort en matière de santé publique et qui devrait permettre une réelle augmentation du taux de participation au dépistage du sein et du cancer colorectal pour donner plus de chances à la guérison.

Mme BRUNO indique que son groupe apprécie et soutient l'effort financier réalisé en

faveur de la prévention et de l'organisation du dépistage du cancer et estime qu'augmenter de près de 300.000 euros la subvention versée à "ADECA 75" est une bonne nouvelle.

L'orateur ajoute que cette décision répond à la volonté du chef de l'Etat de faire du dépistage organisé du cancer du sein une priorité nationale.

L'orateur rappelle qu'en France le dépistage organisé coexiste avec le dépistage individuel et, à Paris encore plus qu'en province, les femmes se font dépister en dehors du programme organisé, en effet, elles préfèrent souvent s'adresser au gynécologue qui les suit pour effectuer ce contrôle.

L'orateur considère qu'il faudra donc que les programmes axent la sensibilisation auprès des jeunes femmes sur l'intérêt médical et la qualité du dépistage organisé par rapport au dépistage individuel, qui ne fait l'objet d'aucun recueil spécifique ni d'aucune évaluation, et que des campagnes renforcées soit organisées pour cibler et convaincre les femmes qui ne font jamais de mammographie, redoutant de connaître le résultat de cet examen, de s'y soumettre.

L'orateur espère que cette somme permettra à "ADECA 75" de continuer à développer des outils de communication vers les Parisiennes et les Parisiens en situation précaire ou marginalisés, socialement comme culturellement et notamment en faisant tomber les barrières qui peuvent aussi bien être religieuses que culturelles ou sociales.

L'orateur note que, depuis peu, des campagnes nationales sont faites à la télévision en direction des jeunes femmes pour qu'elles se vaccinent contre certains cancers de l'utérus.

L'orateur demande à Jean-Marie LE GUEN d'étudier comment "ADECA 75" pourrait, à l'occasion des campagnes de terrain qu'elle va entreprendre pour améliorer le recours au dépistage organisé, s'appuyer sur les acteurs locaux, sur les infirmières des collèges et lycées pour sensibiliser les très jeunes filles, leur mère, voire leurs grands-mères à la vaccination contre le cancer de l'utérus.

M. LE GUEN indique que, pour des raisons juridiques, il ne peut pas répondre immédiatement à la question de Mme BRUNO mais se propose d'y répondre juste après le vote.

Mme EL KHOMRI indique qu'elle va rapporter à la place de Jean-Marie LE GUEN, en effet, Jean-Marie LE GUEN et Fatima LALEM sont membres du bureau de

"ADECA 75", donc ils ne peuvent pas rapporter.

L'orateur souligne que le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein à Paris reste malheureusement trop faible, en 2007, il était à Paris d'environ 26 % contre une moyenne de 50 % en France et de plus de 70 % en Europe du Nord, donc la Ville de Paris se fixe, aujourd'hui, l'objectif de rattraper son retard, notamment pour les familles issues de milieu modeste ou précaire.

L'orateur estime qu'il faut, pour ce faire, mettre en oeuvre le dépistage du cancer colorectal, renforcer les liens avec l'ensemble des professionnels de santé (radiologues, gynécologues, médecins généralistes ou infirmiers) engagés dans cette mobilisation, améliorer encore la qualité de l'accueil des Parisiennes dans le cadre du dépistage organisé et lancer une campagne innovante de sensibilisation au dépistage organisé.

L'orateur précise qu'à travers un message simple, accessible et non anxiogène, cette campagne veut dédramatiser le recours au dépistage et rendre cet acte plus familier, en utilisant un vecteur universel, le tee-shirt blanc, objet usuel porté par toutes les femmes sans condition d'âge ou de classe sociale.

L'orateur ajoute que le but de cette campagne est également d'affirmer le rôle de "ADECA 75", structure associative qui porte le dépistage organisé à Paris en valorisant ses atouts: suivi, gratuité, fiabilité et implication des professionnels de santé dont les infirmiers des établissements scolaires, par ailleurs, cette campagne est diffusée dans les rues ainsi que dans les hôpitaux parisiens de l'A.P.-H.P. et dans les équipements municipaux.

L'orateur souligne que des actions de communication ciblées dans les quartiers défavorisés seront menées à destination des femmes issues des milieux modestes ou précaires.

L'orateur insiste sur le fait que Paris, avec Jean-Marie LE GUEN, s'engage et met en oeuvre une politique ambitieuse et innovante de santé publique, d'information, de prévention et de mobilisation sociale.

L'orateur rappelle que Mme BRUNO parlait d'une priorité du gouvernement mais à l'occasion de l'examen du projet de loi Santé, patient et territoire, il faudrait que le nombre de postes d'internat en gynécologie médicale soit en nombre suffisant, alors qu'il en manque énormément et que ce suivi gynécologique est important en France puisqu'il existe une spécificité française de gynécologie médicale.

L'orateur se déclare fier de soumettre à l'Assemblée un projet de délibération visant à renforcer le soutien de Paris à "ADECA 75" en portant la subvention de 400.000 à 700.000 euros et appelle à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 321 G.

Il est adopté.

M. LE GUEN précise qu'en ce qui concerne la vaccination antivirale pour la prévention du cancer du col de l'utérus, cela est mis en place, mais il a été décidé de cibler cette vaccination, en effet, elle n'est pas une garantie absolue car elle n'est efficace que chez les très jeunes filles et non pas dans une population indéterminée.

L'orateur ajoute qu'il a été décidé d'avoir une politique de vaccination dans le cadre des centres de vaccination de la Ville de Paris, il va être tenté de proposer ce type de vaccination dans le cadre des ateliers santé Ville, afin de cibler à la fois sur l'âge et aussi socialement ce type de vaccination, qui est plus particulièrement utile dans certaines catégories de la population que dans d'autres, mais ne doit en aucune façon supprimer la surveillance par un médecin gynécologue.

2008, DASCO 67 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 26.325 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif.

M. CHERKI, rapporteur, indique qu'il s'agit d'un amendement technique visant à remplacer 26.625 euros par 26.325 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 67 G ainsi amendé.

Il est adopté.

Vœu n° 2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet, dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Mme LANG indique que ce vœu concerne le collège Elsa Triolet, situé dans le 13^e arrondissement et plus particulièrement la SEGPA qui compte 115 élèves et qui est une des plus grosses SEGPA de Paris.

L'orateur rappelle qu'à la fin du mois de septembre, la directrice de la SEGPA a reçu de la part d'une élève un violent coup de poing en plein visage, qui lui a fracturé le nez et qui a entraîné une I.T.T. de 15 jours, agression qui, bien qu'isolée, a créé une tension très forte dans cet établissement où les élèves ont particulièrement besoin d'être non seulement encadrés mais accompagnés.

L'orateur fait remarquer que le Département de Paris s'engage déjà aux côtés de ce collège en le faisant bénéficier d'un certain nombre de dispositifs dont "Action Collégiens", mais il appartient à l'Education nationale de prendre la mesure de la situation et de manifester son soutien à cet établissement.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris prenne contact avec le Recteur afin que celui-ci attribue un poste d'assistant d'éducation à plein temps dans cet établissement.

M. CHERKI se déclare très sensible à ce vœu pour s'être rendu, en compagnie de Mme LANG, dans l'établissement quelques jours après cette agression.

L'orateur estime qu'il faudra qu'un débat ait lieu avec l'Académie sur les SEGPA, en effet, il n'est pas possible de les considérer comme des zones de relégation éducative.

L'orateur ajoute que ce n'est pas parce que des élèves ne sont pas dans le cursus du collège à un moment donné qu'il ne faut pas leur offrir un parcours de formation qui débouche sur une formation qualifiante.

L'orateur annonce que l'Exécutif va réfléchir pour accompagner un peu plus fortement budgétairement les SEGPA en termes de rénovation, à partir du moment où elles s'inscriront dans une logique d'aller vers des formations plus qualifiantes.

L'orateur considère qu'il faut un poste d'AED dans cette SEGPA, poste qui dépend de l'Education nationale. L'orateur émet un avis favorable à ce vœu qui permettra de sensibiliser le Rectorat sur la nécessité de répondre favorablement à cette demande.

L'orateur estime qu'une manifestation d'encouragement et de soutien de la collectivité parisienne serait très bien perçue par la SEGPA et tout le collègue Elsa Triolet.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter par un vote global, à main levée, les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dont la liste a été affichée derrière la tribune, dans les organismes suivants :

Commission de surveillance instituée auprès de la Maison d'arrêt de la Santé : (R. 117 G) :

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 118 G) :

- Mme Firmine RICHARD
- M. Ian BROSSAT
- M. Jean-Marie CAVADA.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 117 G à R. 118 G).

Clôture de la séance.

(La séance est levée à 16 heures 50).

Votes spécifiques.

Philippe DUCLOUX
Pascale BOISTARD
Catherine VIEU-CHARIER
Géraldine PORAULT-GAUVIN
Delphine BURKLI
Gauthier CARON-THIBAUT
Michèle BLUMENTHAL
Hélène BIDARD
Claude-Annick TISSOT
Martine NAMY-CAULIER
Isabelle GACHET
David ASSOULINE
Patrick KLUGMAN
Frédérique PIGEON

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 20 G.

Halima JEMNI
Julien BARGETON
Mao PENINO
Pauline VERON
Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Alexis CORBIERE
FatimA LALEM
Frédérique PIGEON
Romain LEVY
Delphine BURKLI
François VAUGLIN
Annick OLIVIER
Myriam EL KHOMRI
Daniel ASSOULINE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 19 G, 21 G.

Claudine BOUYGUES
Brigitte KUSTER
Annick LEPETIT
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 279 G.

Jean-Marie LE GUEN

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 321 G.

Katia LOPEZ

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 266 G.

Anne HIDALGO
Philippe GOUJON

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 156 G.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHERIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FERAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GARNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TREMEGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mmes Virginie DASPET, Firmine RICHARD, MM. Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Philippe TORRETON.

Table des matières

Adoption d'un compte rendu.....	2
2008, DF 20 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.	2
2008, DRH 20 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).	2
2008, DDEE 12 G - Signature d'une convention avec l'association "MEDICEN Paris Région", structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.	3
2008, DASES 155 G - Signature de trois avenants à convention et de deux conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. - Montant total : 176.000 euros.	4
2008, DASES 321 G - Signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montants : 711.319 euros et 3.241 euros.	5
2008, DASCO 67 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 26.325 euros.	7
Vœu n° 2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet, dès la rentrée des vacances de la Toussaint.	7
Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	8
Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	8
Clôture de la séance.	8
Votes spécifiques.	9
Membres présents :	11
Excusés :	11